



Elu-e-s régionaux Europe Écologie  
Conseil Régional Midi-Pyrénées

# Assemblée plénière

Jeudi 26 juin 2014

## Création de l'Office Public de Langue Occitane

### Intervention de Guilhem Latrubesse

Mesdames, Messieurs, Dònas e Sénhers, Adissiatz

La diversitat linguistica e culturala es un enjòc màger per las annadas que venon, car constituís, dins un societat de mai en mai mondialisat, una necessitat per l'equilibri cultural global de nòstra planeta.

L'occitan es una astrada per Miègjorn-Pirenèus, car constituís, tot al còp, un element d'identificacion del nòstre territòri, factor de coèision sociala, oportunitat de desvelopament economic, vector de dinamisme cultural et linguistic, e nos dobrís las pòrtas del monde latin, del multilinguisme e de l'Euròpa. Fa mai d'un sègle, era lo Joan Jaurès que fasia sovent una partida dels discors en occitan, qu'apelava los professors de las escòlas a utilizar l'occitan en classa.

Le contexte local, régional, national, européen et mondial, est de plus en plus ouvert, à la question de la diversité linguistique et culturelle. Car il ne s'agit plus d'opposer des politiques entre elles : social, économie, environnement, culture. J'appuie régulièrement l'importance du volet culturel au côté de Dominique Salomon, et ce malgré un contexte budgétaire contraint, mais un des enjeu international et régional est trouver l'équilibre entre ces quatre piliers du développement durable.

Au niveau européen, un rapport sur les langues minorisées était examiné en septembre 2013. 96% des parlementaires a acté que l'Union européenne, dont sa devise est l'unité dans la diversité, devait avoir une responsabilité particulière au regard de la sauvegarde des langues menacées de disparation.

Au niveau des politiques gouvernementales, l'enseignement bilingue français – langue régionale a fait son entrée officiellement en fin d'année dernière dans les textes de loi sur la refondation de l'école. L'enseignement bilingue, français-occitan dans notre région, est en effet aujourd'hui un système qui sans surcoût significatif, permet d'améliorer fortement les résultats scolaires de nos enfants tout en les formant au monde multilingue de demain.

La question de la ratification de la charte européenne des langues minorisées a été débattue début d'année à l'assemblée nationale, et plus de 70% des parlementaires se sont positionnés favorablement à cette ratification, ralliant des parlementaires de gauche, du centre et une partie de la droite.

Pour les régions, l'heure n'est pas à faire des déclarations d'intention. Nous sommes dans l'action, « l'accion per de bon » comme le dirait notre slogan régional « l'action en vrai », car cette langue et cette culture occitane, je le dis « aqueste còp » en français, fait partie intégrante de la spécificité de notre région, de son image, de sa personnalité et de son identification. Nous le montrons avec force en affichant la croix occitane dans notre logo, qui existe depuis quelques mois en version occitan « Miegjorn-Pirenèus ».

L'occitan est au cœur de Midi-Pyrénées, et Midi-Pyrénées est le cœur de l'Occitanie. Et cela sera d'autant plus vrai si nous reconstituons le « grand Languedoc ».

C'est pour cela que la Région structure depuis de nombreuses années des actions vouées au développement de cette langue et de cette culture, notamment depuis l'adoption, fin 2007, du Schéma Régional de Développement de l'occitan. Ce Schéma a donné des résultats très significatifs en la matière, et nous aurons l'occasion, lors de prochaines sessions, d'échanger sur le bilan de celui-ci.

Nous devons nous prononcer aujourd'hui sur la constitution de l'office public de la langue occitane, afin de conforter la politique volontariste engagée par la région Midi-Pyrénées dans le cadre d'une intégration plus forte à l'échelle interrégionale.

Je tenais à préciser en préalable, que cette démarche a été engendrée à Rodez, pendant le festival interrégional, l'Estivada. J'en profite pour remercier Christian Teysse, pour l'accueil fait par la mairie de Rodez à ces initiatives et qui a permis d'élaborer la charte de coopération interrégionale et transfrontalière de développement de l'occitan, adoptée par 5 régions : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Limousin, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées et très récemment par une sixième Région, l'Auvergne. Je tenais d'ailleurs, en clin d'œil, à féliciter ici publiquement les conseillers régionaux d'Auvergne, pour ce vote.

« L'ofici public de la lenga occitana » sera créé dans un premier temps par l'Aquitaine, qui a délibéré ce lundi à l'unanimité des votes, et Midi-Pyrénées si nous le décidons aujourd'hui ensemble. Les autres régions précédemment citées souhaitent conventionner avec cet office ou y adhérer très prochainement, mais leur adhésion reste néanmoins conditionnée par la participation de l'Etat.

Car si ce projet a reçu un accueil favorable du ministère de la culture et de la communication, ainsi que du ministère de l'éducation nationale, le gouvernement ne donnera sa position quant à son engagement que fin 2014. Les deux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées assument donc politiquement un acte volontariste, et nous tâcherons de faire venir l'Etat dès 2015.

L'Etat doit en effet assumer son rôle sur le volet enseignement et culturel, et favoriser l'accès à ce service au public, notamment dans des territoires où les collectivités territoriales sont moins dynamiques.

L'office public est un outil qui va nous permettre de construire une politique interrégionale plus efficace et plus efficiente. Il fonctionnera sur des redéploiements humains et matériels mutualisés.

Aujourd'hui, un festival comme l'Estivada est instruit par une dizaine de services de régions et collectivités différentes. La réforme territoriale limitera certes ce nombre, mais nous souhaitons aller plus loin en rationalisant les procédures dès 2015. Le contexte budgétaire contraint est une opportunité pour mutualiser moyens et compétences sur les projets menés par chacune des régions occitanes, qui sont bien souvent les mêmes entre Aquitaine et Midi-Pyrénées, mais aussi avec les autres régions de l'aire occitane. Nous l'avons déjà fait sur la télévision occitane sur internet, sur le doublage de dessins animés, la labellisation des formations à l'occitan, sur du matériel pédagogique, la constitution de notre académie de la langue occitane etc. Nous souhaitons aujourd'hui renforcer cette dynamique.

L'office public aura à sa charge la mise en œuvre de la politique liée à la transmission de la langue et son usage. La partie culturelle restera pour l'instant en gestion régionale, les acteurs n'étant pas aussi structurés aujourd'hui au niveau interrégional.

C'est donc une nouvelle étape de développement de l'occitan et de coopération interrégionale qu'il vous est proposé aujourd'hui d'expérimenter.

Vos mercegi per avança, de li reservar un acuelh favorable.

Annexe:

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: « l'Universalisme doit reposer sur une conception de la diversité linguistique et culturelle qui dépasse à la fois les tendances homogénéisantes et les tendances à l'isolement facteur d'exclusion »

La Déclaration Universelle des Droits linguistiques: « toute communauté linguistique a le droit de disposer des moyens nécessaires pour assurer la transmission et la pérennité de sa langue ».

La Convention des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales du Conseil de l'Europe: « le droit de pratiquer une langue régionale ou minoritaire, dans la vie privée ou publique constitue un droit imprescriptible ».

La Charte Européenne des Langues Régionales: « la protection des langues régionales ou minoritaires historiques de l'Europe, dont certaines risquent, au fil du temps, de disparaître, contribue à maintenir et à développer les traditions et la richesse culturelles de l'Europe ».